

Cycle de vie

Dans les cours d'eau suisses, la fraie de la petite lamproie se déroule d'avril à juin. Pour ce faire, ces animaux migrent souvent sur plusieurs kilomètres et se rassemblent sur des tronçons à courant rapide avec un fond composé de sable ou de graviers. En frétilant simultanément, des groupes allant jusqu'à vingt individus dégagent de petites frayères. Au moment de l'accouplement, les femelles se fixent avec leur bouche en ventouse sur une pierre alors que les mâles s'enroulent autour d'elles. Jusqu'à 2000 œufs d'un diamètre d'environ 1 millimètre sont fécondés extérieurement et se déposent ensuite dans le gravier nettoyé. En l'espace de quelques jours les larves éclosent et se laissent emporter par le courant jusqu'à ce qu'elles atteignent leurs zones de grossissement. Elles s'enfouissent alors dans le sable, la boue ou la vase, où elles vont croître en tant que créatures vermiculaires et dépourvues d'yeux. Appelées aussi



«ammocètes», les larves de petites lamproies filtrent l'eau comme les moules et se nourrissent de micro organismes et de matière organique. Ayant atteint une longueur jusqu'à 15 centimètres après 3 à 5 ans, une métamorphose (transformation) commence, qui dure de quatre à six semaines. Durant cette période leur ventouse typique se forme, les yeux se développent et les ovules ou le sperme parviennent à maturité. Simultanément, le tube digestif se résorbe. Dès qu'elle atteignent la maturité sexuelle, les petites lamproies cessent de s'alimenter et ne vivent que quelques mois jusqu'à leur accouplement nuptial. Peu après, elles meurent.

Habitat

Les larves ont besoin d'un fond sableux ou vaseux, d'un faible courant, de suffisamment d'oxygène et d'une température d'eau située au dessus de dix degrés. On rencontre encore aujourd'hui ces conditions dans de nombreux cours d'eau suisses. Leur long séjour sur le même endroit est plus problématique. Ainsi, cela augmente le risque d'être victime d'une pollution au lisier ou d'être délogée par un entretien inapproprié du cours d'eau.

Durant le stade de reproduction, la petite lamproie nécessite avant tout un libre accès à ses zones de frai. Dans un pays comportant des dizaines de milliers d'obstacles à la migration, c'est devenu une épreuve mortelle. Mais les frayères sont également devenues rares en Suisse. Comme pour le saumon, la truite & Cie, les petites lamproies ont besoin de zones de graviers propres, dans les interstices desquels les œufs peuvent se développer à l'abri.

La FSP se bat pour l'habitat des poissons menacés

Menaces

La petite lamproie démontre que beaucoup d'espèces de poissons sont menacées:

1. Par l'utilisation intensive de la force hydraulique, beaucoup d'habitats ont disparu dans les cours d'eau de la zone à truites et à ombres communs. Dans les tronçons des retenues de barrages, les bancs de graviers propres, indispensables aux espèces qui s'y reproduisent, s'envasent et se couvrent d'algues.
2. Les poissons migrateurs sont sensibles aux barrières. Une digue suffit à elle seule pour barrer l'accès aux frayères à la population piscicole d'un système fluvial tout entier. Chez la petite lamproie, un seuil est déjà infranchissable, comme ceux qui aujourd'hui par milliers segmentent aussi les cours d'eau de Suisse.
3. La mise sous tuyau et la rectification de milliers de kilomètres de petits cours d'eau et de ruisseaux a détruit un habitat irremplaçable pour les larves et les juvéniles.
4. Des empoisonnements aigus des eaux (lisier, eaux de chantier), en particulier dans les régions qui pratiquent une agriculture intensive, surviennent malheureusement quotidiennement, tuant ainsi les juvéniles précieux dans les cours d'eau encore intacts.
5. Encore trop peu étudiée, la pollution chronique des eaux provoquée par de multiples substances chimiques (pesticides, résidus médicamenteux) constitue un danger notamment pour la survie du frai et des juvéniles.

Perspectives

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) se bat pour des cours d'eau en bonne santé qui remplissent leur important rôle écologique également pour des espèces vulnérables comme la petite lamproie.

Révisée en 2011, la législation sur la protection des eaux a amélioré les perspectives de tous les poissons, et donc aussi celles de la petite lamproie. Elle établit les cadres légaux et financiers pour rétablir la connectivité de nos cours d'eau, augmenter leur diversité structurelle, diminuer l'apport de polluants et réduire les effets de la gestion par éclusées. Les effets du changement climatique et les évolutions politiques peuvent toutefois compromettre fondamentalement cette amélioration pleine d'espoir. La FSP s'engage à tous les niveaux afin que les poissons de Suisse trouvent des habitats intacts en suffisance et qu'ils puissent se reproduire avec succès. La petite lamproie fait partie de l'héritage naturel de la Suisse et elle constitue un indicateur précieux de l'état de nos cours d'eau. En poursuivant les sérieux efforts pour la protection des eaux, les populations actuelles de petites lamproies pourront au moins être stabilisées.